

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 21 mai 2019

Délibération n°7

Portant approbation de la **création du parcours de M2 Jardins historiques, patrimoine et paysage**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1, L613-5 et D613-45,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il est prévu, dans le cadre de l'EUR Humanités, Création et Patrimoine, de rattacher à l'UFR LSH de l'UCP une formation portée par l'ENSA-V (école d'architecture de Versailles),

Considérant que cette formation aura pour objectif de former les futurs acteurs à intervenir sur les jardins historiques et les paysages culturels, à valoriser et protéger ce patrimoine, et à en prolonger le rôle au sein de la ville et des territoires contemporains,

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau parcours de M2 intitulé Jardins historiques, patrimoine et paysage et qu'il fait l'objet d'une convention entre l'ENSA-V et l'UCP,

Considérant que ce parcours permettra d'améliorer les connaissances et les réseaux sur les territoires de l'EUR par des partenariats de recherche et des contrats opérationnels,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

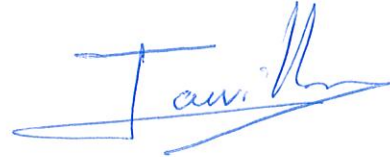
Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 15
Nombre de membres présents : 9	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 17	Non-participation : 0

Article 1er : approuve la création du parcours de M2 intitulé « Jardins historiques, patrimoine et paysage » pour une ouverture en septembre 2019. Le dossier de création est annexé à la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 juillet 2019
Publié le : 23 juillet 2019

DOSSIER CRÉATION DE FORMATION

Contact :

Direction Pilotage de l'offre de formation

Service Offre de formation sof@ml.u-cergy.fr

Chef de service : François Martin (62 79)

Référente création des formations : Laëtitia Salas (63 24)

SOMMAIRE DU DOSSIER

Fiche 1 : Description du projet

Fiche 2 : Équipe de formation

Fiche 3 : Maquette des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Fiche 4 : Estimation des coûts liés à la formation

Fiche 5 : Locaux

Fiche 1 : Description du projet

A – Informations générales

Personne(s) responsable(s) du projet :

- Responsable scientifique : Stéphanie de Courtois, maître de conférence titulaire à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V)
- Responsable administrative : Séverine Boursin, directrice des études et de la recherche, ENSA-V

Type d'opération (*effacer les lignes inutiles*) :

Ajout d'un parcours de diplôme national (Master2)

Intitulé de la formation : *pour un diplôme national, préciser le domaine (ALL, DEG, SHS, STS), la mention et le ou les parcours*

Sciences humaines et sociales (SHS)

Parcours (M2) Jardins historiques, patrimoine et paysage au sein du Master Géographie Aménagement Environnement Développement.

Niveau : *Bac + 1, Bac + 2...*

Bac +5

Composante de rattachement : *préciser le département pour l'IUT / l'UFR Sciences et techniques*

UFR Lettres et Sciences Humaines

Date d'ouverture envisagée et calendrier prévisionnel de la formation : *donner une brève description et joindre le calendrier*

Date d'ouverture : 1^{er} septembre 2019

La formation, organisée depuis 1992 sous diverses formes à l'ENSA-Versailles et depuis 2001 en master 2, mobilise de nombreuses disciplines pour envisager l'analyse, la protection, la valorisation des espaces paysagers et de leur dynamique historique et former les futurs professionnels à intervenir sur ces jardins et territoires. Ce patrimoine spécifique doit être appréhendé dans toute sa complexité, selon les trois registres fondamentaux que sont les sciences humaines, les techniques et savoir-faire, et un corpus juridique en pleine évolution. Jardins et paysages mettent en œuvre des matériaux vivants, des processus naturels, des pratiques humaines changeantes. Penser et organiser leur continuité constitue un enjeu difficile pour lequel il est nécessaire d'accumuler des expériences et de construire de nouvelles approches. A l'image des jardins et paysages sans cesse en mouvement, le parcours Jardins historiques, patrimoine et paysage propose une formation qui évolue. Il développe une réflexion sur la grande dimension, l'identité territoriale et le rapport entre infrastructures, patrimoine et paysage.

La formation est dispensée dans 52 journées dont 5 à 6 de voyage d'étude.

Le Calendrier joint est celui de 2018-2019

Nombre d'étudiants attendus : 25 maximum

Localisation de la formation : Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles ou terrains en Ile-de-France.

B – Justification du projet

Motivation du projet :

Depuis une quarantaine d'années, l'intérêt pour la connaissance, la protection, la programmation ou la restructuration des jardins historiques et l'intervention dans des paysages culturels ne cesse de croître. Cela se fait aussi bien auprès d'un public de plus en plus large que dans la conscience des responsables politiques et des acteurs de l'urbanisme. Ancré à l'ENSA-V depuis plus de vingt ans, le master est conduit par une équipe d'enseignants-chercheurs qui sont aussi membres du Laboratoire de recherche de l'ENSA-V (Léa-V), et développent des projets de recherche avec de nombreux acteurs et différentes institutions.

La construction récente de l'EUR HCP au sein de Paris Seine à laquelle l'ENSA-V a activement participé invite à inscrire le Master dans un nouveau partenariat universitaire avec l'UCP profitant de la dynamique nouvelle entre différentes écoles de

projet et l'université, et de la communauté d'intérêt autour de la question patrimoniale et du territoire d'Ile-de-France.

Le rattachement à l'UFR de Lettres et Sciences Humaines paraît particulièrement pertinent ; il vient compléter les domaines de compétences de l'équipe du Master (Histoire de l'art, paysagiste,...) renforcer les possibilités d'interactions avec les territoires d'Ile-de-France, et offrir un débouché nouveau éventuel aux étudiants de l'UCP.

Public visé :

Etudiants issus de M1 (géographie, histoire, histoire de l'art, droit, urbanisme, sciences de la vie) ou d'écoles de projet (Ecoles d'architecture ou de paysage) ou d'autres grandes écoles (commerce, ingénieur, agronomie, IEP etc.)
Reprise d'étude.

Insertion professionnelle : préciser les principaux débouchés et métiers auxquels peut mener la formation

L'intérêt étant de plus en plus vif pour le patrimoine des parcs et jardins, pour les paysages culturels ainsi que pour le traitement des espaces publics en étroite relation avec des problématiques d'échelle territoriale, il est nécessaire de former les acteurs futurs, capables d'intervenir sur des lieux à protéger et mettre en valeur selon une perspective dynamique, critique et créative. Peu de professionnels ou futurs professionnels en France et plus largement en Europe sont formés à ces pratiques.

Cet enseignement a pour vocation de préparer aux emplois proposés par :

- les différents services de l'Etat et des collectivités locales pour la protection, la valorisation, la maîtrise d'ouvrage, la construction des politiques culturelles et territoriales
- les associations préoccupées de questions et de gestion patrimoniales,
- les agences et bureaux d'études d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs.

Il est aussi ouvert à tous ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances dans ce domaine spécifique dans le but de développer une démarche professionnelle originale, de préparer un projet de doctorat, ou encore les concours d'Architecte urbaniste de l'Etat ou d'Architecte en chef des monuments historiques.

Liens avec le monde socio-économique :

Le Master fait intervenir des professionnels et chercheurs spécialistes de très nombreux domaines, qui permettent de maintenir un lien étroit avec les avancées techniques et scientifiques et avec les attentes du monde socio-économique. Les étudiants sont accompagnés pour trouver des stages qui viennent renforcer le réseau des collectivités et professionnels qui font confiance au Master et à son approche originale sur le patrimoine paysager.

Les étudiants sont également impliqués dans des études opérationnelles, commandes réelles qui permettent d'être au plus près des enjeux du monde socio-économique.

Partenaires éventuels : administrations, associations, CFA, entreprises, établissements français ou étrangers, fondations...

Partenariat historique et privilégié avec la Direction générale des Patrimoines (Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés) au Ministère de la Culture, et partenariat suivi avec plusieurs services déconcentrés de l'Etat dont les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les directions régionales et interdépartementales de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ainsi qu'avec le Centre des Monuments nationaux (CMN).

De nombreuses collectivités territoriales en Ile-de-France et ailleurs passent des commandes pour des études opérationnelles.

Partenariat en construction avec IEP Saint-Germain-en-Laye.

Depuis le début des années 2000 et jusqu'à l'année 2018-2019, cette formation a été assurée dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Paris 1 (Panthéon Sorbonne – Parcours de Master mention patrimoine et musées).

Bref historique des liens avec le ou les partenaires :

Les échanges avec l'UFR Lettres et Sciences Humaines de l'UCP sur le projet de création de parcours ont commencé en 2017, dans la foulée de la création de l'EUR « Humanités, Création et patrimoine ».

Étude de la concurrence et positionnement au regard de l'offre de formation de l'UCP :

Le master JHPP n'a pas d'équivalent en France.

L'Université de Saint-Etienne porte un Master Histoire Civilisation Patrimoines parcours Management des patrimoines et paysages culturels, adossé à l'université de Lyon. Il ne s'intéresse pas à l'échelle du jardin, et n'a pas de visée quant à la conception et à la restauration.

L'Ecole d'architecture de Paris Belleville porte un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) Architecture et Patrimoine qui se penche parfois sur le paysage et les jardins, mais dont ce n'est pas le cœur de métier.

L'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles porte un master Recherche Théorie et pratique du projet de paysage. Il n'aborde pas l'échelle du jardin ni l'objectif d'y intervenir. Cinq journées sont partagées avec cette formation chaque année.

Points forts ou spécifiques :

Le master JHPP est inséré dans une école de projet (architecture). Certains étudiants de l'école d'architecture le suivent en bi-cursus, ce qui assure au sein du Master une proportion d'architectes maîtrisant notamment les outils graphiques qui sont nécessaires à la traduction et la communication des problématiques complexes de la dynamique historique des espaces étudiés.

Il est aussi bien inséré dans son territoire, déployant plusieurs exercices dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et sollicitant experts et professionnels exerçant à Versailles (Service des fontaines du domaine et château de Versailles, Potager du roi, etc.)

Ayant créé en quelque sorte un champ disciplinaire original, le Master s'appuie aussi sur un corpus original et inédit de parcs, jardins et paysages sur lesquels ont été menés des diagnostics historiques et paysagers.

Enfin, le choix assumé de ne pas faire de projet mais de former au diagnostic permet de mener des études approfondies et problématisées, et de former à la recherche en même temps qu'au monde professionnel, permettant aux étudiants de choisir à l'issue de la formation.

C – Informations à caractère pédagogique

Organisation de la formation : *schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun...*

La formation est organisée sur une année complète (de septembre à septembre, soit près de 13 mois).

Elle propose un M2, acceptant des M1 de disciplines très nombreuses.

L'ensemble des 52 journées est suivi par tous. Celles-ci sont réparties de manière inégale sur l'année : 2/3 au premier semestre, et un tiers au second semestre pendant lequel l'étudiant mène son mémoire de fin de master. Il peut choisir de valider par un mémoire de recherche, un stage qui donne lieu à un mémoire, ou par la participation à une étude opérationnelle.

Quelles compétences la formation permet-elle d'acquérir ?

Selon la discipline dont sont issus les étudiants, les compétences acquises seront différentes : méthodologie de la recherche historique pour un étudiant issu du projet, méthodologie de l'analyse paysagère pour un étudiant issu des sciences humaines ou dures, etc.

Il s'agit de former les étudiants au travail transdisciplinaire sur les jardins et paysages culturels, à l'analyse des dynamiques historiques, paysagères, culturelles et sociales d'un site, et à la formulation d'un diagnostic.

Les étudiants apprennent aussi le cadre juridique relatif aux jardins (code du patrimoine, eau, environnement, ville, etc.)

Développement de la pratique d'une langue étrangère.

Modalités de recrutement des étudiants : *préciser s'il s'agit d'une étude de dossier, d'un entretien de sélection, d'un examen d'entrée...*

Formation initiale : étude d'un dossier (dossier administratif + preuve de validation d'un M1 au moins + CV + lettre de motivation + possibilité de deux lettres de recommandation).

A l'issue de cette première étape, une quarantaine d'étudiants sont convoqués, pour en retenir au final 25 (+ 5 en liste complémentaire). Il s'agit de vérifier par entretien de

vérifier que le candidat a connaissance de ce qui est étudié au Master et la réelle motivation.

Reprise d'étude :

Etude du dossier puis entretien précédés en général d'un entretien par téléphone pour expliquer les modalités de la formation et de s'assurer de la pleine disponibilité du candidat.

Modalités d'inscription :

Formation initiale /

Inscription auprès de l'UCP et versement de la participation au financement du voyage d'étude

Formation continue

Le master JHPP ne conduit pas pour le moment de formation continue. Il permet en revanche les processus de VAPP et de VAE, en appui avec l'université partenaire.

La formation met-elle en oeuvre des pédagogies innovantes ?

Si oui, détailler les pédagogies innovantes mises en oeuvre

Oui

L'étude opérationnelle peut être considérée comme une pédagogie innovante car elle place un petit groupe d'étudiants (3/4 maximum) en situation de répondre à un commanditaire comme s'il était déjà un professionnel.

La formation propose-t-elle des enseignements à distance ?

Non

Si oui, préciser la proportion du nombre d'heures correspondant à des enseignements à distance

Modalités d'évaluation des enseignements :

Contrôle continu et contrôle terminal à égalité au premier semestre, contrôle terminal majoritaire au second.

Taux de mutualisation des enseignements avec des enseignements existants :

Le master JHPP accueille au premier semestre des étudiants de Master de l'ENSAV pour un module d'histoire culturelle (32 h de Cours magistraux)

D – Rayonnement de la formation

Liens avec la recherche : *pour les masters, préciser le nom de l'unité (ou des unités) de recherche à laquelle (auxquelles) la formation est adossée*

Laboratoire de l'ENSAV (Léa-V), axe Patrimoine, héritage et création.
Plusieurs journées d'étude proposées par le Master sont chaque année organisée avec l'appui du Léa-V, et ouvertes plus largement aux professionnels des ministères de la culture, de la transition écologique et aux membres du laboratoire.

Internationalisation : cours en langue étrangère, étudiants étrangers entrants...

En moyenne deux étudiants étrangers chaque année sur vingt-cinq.

Des conférences sont données en anglais régulièrement.

Un voyage d'études est organisé chaque année pendant 6 jours en Europe (Madrid, Dublin,...), . La préparation et la réalisation sont l'occasion de mesurer le caractère international des théories et questionnements sur la restauration des jardins.

Pour une formation internationale (double diplôme ou formation délocalisée), en quoi le projet s'inscrit-il : dans la stratégie internationale de l'UCP ? dans la stratégie d'internationalisation de la composante ?

Sans objet.

Actions de communication envisagées pour promouvoir la formation :

Site internet de l'ENSA-V avec page dédiée au Master JHPP (sera refondu pour être plus nourri, en 2019). Un lien pourra être ajouté vers le site UCP, en plus de la page institutionnelle

Le département du développement, des partenariats et de la communication de l'ENSA-V communique via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Sept journées thématiques donnent lieu à la production d'affiches qui sont diffusées par les canaux numériques et sur différents supports

Une importante campagne d'information auprès des universités, CAUE, DRAC et universités/écoles concernée est menée en mars chaque année, afin de promouvoir le calendrier des recrutements.

Fiche 2 : Équipe de formation

Nom	Titre et fonction	Etablissement ou entreprise de rattachement	Composante d'appartenance UCP	Nombre d'heures prévisionnel	Enseignements dispensés
Stéphanie de Courtois	Responsable scientifique et co responsable pédagogique	ENSAV		320	Histoire culturelle, Méthodologie de la recherche, Patrimoine, Langue
Denis Mirallié	Enseignant permanent	ENSAV		160	Techniques et stratégies d'intervention
Intervenants extérieurs		ENSA-V		270	
Elizabeth Auclair/Anne Hertzog	Co responsable pédagogique	UCP	LSH		
Elizabeth Auclair/Anne Hertzog		UCP	LSH	Encadrement 2 à 4 mémoires	
Virginie Linder		UCP	LSH	20	
La formation nécessite-t-elle une prestation spécifique ?					
	Discipline	Type (prestation, vacation, accès EAD)	Volume HETD prévisionnel	Pondération (CM, TP, TD, conférence)	Taux ou montant (CM, TP, TD)

Apport des représentants du monde socioprofessionnel à la formation : *préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants*

La moitié du volume des enseignements est assurée par des vacataires représentants du monde socio professionnel.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien : *il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, secrétariat pédagogique, tutorat ...)*

1 secrétariat pédagogique à mi-temps assuré par l'ENSA-V

Conseil de perfectionnement : *prévoyez-vous un conseil de perfectionnement spécifique pour cette formation ou sera-t-elle rattachée à un conseil de perfectionnement existant (si oui, lequel) ?*

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement pour l'instant à l'ENSAV.

Fiche 3 Maquette des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Langue d'enseignement	Crédits ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Cours mutualisés (indiquer l'unité d'enseignement mutualisé)	Nombre de groupes de TD prévisionnels supplémentaires	Nombre de groupes de TP prévisionnels supplémentaires
UE S3/1 HC1 Histoire culturelle des jardins et des paysages I	F	8	30	20			1 seul groupe de TD	
UE S3/1 ST1 Stratégies et techniques d'intervention I	F	8	30	50			1 ou 2 groupes de TD	
UE S3/2 M Méthodologie en histoire des jardins et des paysages	F	5	15	15			1 ou 2 groupes de TD	
UE S3/2 P Patrimoine	F	4	8	10			1 seul groupe de TD	
UE S3/2 D Droit	F	5	16	6				
S3		30	99	101				
UE S4/1 HC2 Histoire culturelle des jardins et des paysages II	F	5	30				1 seul groupe de TD	
UE S4/1 ST2 Stratégies et techniques d'intervention II	F	5		30	50			
UES4/1 L Langues	au choix	4			30			
UE S4/2 SME Stage/mémoire/étude	F	12		16				
UE S4/2 S Soutenance	F	4		8				
S4		30	30	54	80			
S3+S4		60	129	155	80		364 heures enseignées	

A cette maquette, il faut ajouter les heures d'encadrement des travaux de stages et mémoires qui représentent en moyenne 10h par étudiant (à raison d'une vingtaine, soit 200h), auxquelles s'ajoute le suivi des études opérationnelles (en moyenne 80 par étude, qui sont généralement au nombre de deux par an soit 160h) : en tout 360h d'encadrement/an.

Cet encadrement est aujourd'hui assuré par des enseignants de l'ENSA-V et un enseignant de Paris 1.

Modalités de contrôle des connaissances :

Quelles sont les conditions à remplir pour valider la formation ?

- Obtenir la moyenne à l'ensemble des 4 UE
- Obtention de la moyenne à l'UE S4/2 (mémoire). Aucune compensation avec les autres UE.

Y-a-t-il attribution d'une mention honorifique ? oui / non

Oui.

Mention assez bien à partir de 12/20

Bien à partir de 14/20

Très bien à partir de 16/20

Y-a-t-il des notes-seuils ?

oui en droit (au sein de l'UE S3/2) 10/20.

Et pour l'UE S4/2 (SME) 10/20

Ya-t-il compensation entre le semestre impair et le semestre pair ?

Non

Ya-t-il une 2nde session ?

Oui, seulement si la note est inférieure à la moyenne et non compensable au sein de l'UE. La note de 2nde session annule et remplace la note de 1^{ère} session.

Pour le cas du mémoire (UE S4/2), il n'y a pas de possibilité de 2^e session (puisqu'il est présenté fin septembre). Si les autres UE ont été validées, il y a donc nécessité de prévoir un redoublement, en gardant le bénéfice de ces notes des UE S3/1, S3/2, S4/1.

Traitement des absences aux examens

- Absence injustifiée en 1^{ère} session : défaillance
- Absence injustifiée en 2nde session : défaillance
- Absence justifiée en 1^{ère} session : note zéro
- Absence justifiée en 2nde session : note zéro

Fiche 4 Estimation des coûts liés à la formation

Effectif (estimé)

Type d'étudiants	Nb prévu	Tarif* ou fourchette de tarif	Commentaires, particularités
En formation initiale	21	A titre indicatif le tarif pratiqué par Paris 1 était de 243€ pour une inscription en Master ; un étudiant en bi-cursus doit également s'acquitter des 506€ de frais d'inscription en Master dans une ENSA-V	+ 380 € de participation au voyage d'étude
VAE	2	650€ à 1500€	Suivant la situation
En formation par l'apprentissage	Sans objet		
En formation continue			
Etudiants étrangers	2		+ 380€ de participation au voyage d'étude voyage

*Hors droits nationaux

Prévisions de recettes (par exemple du CFA pour les apprentis, etc.)

Préciser le type de recette	Montant	Commentaires
Subvention Ministère de la culture	17 000	Renouvellement non automatique (dossier à constituer)
Participation des étudiants au frais de voyage d'étude	9500	380/étudiant (25 étudiants)
Frais d'inscription	6750	Minimum pour 25 étudiants en formation initiale
Rémunération de deux études opérationnelle	7000	Trouver des commanditaire chaque année

Prévisions de dépenses diverses (dépenses pédagogiques...) hors rémunération des intervenants

Préciser le type de dépense	Montant	Commentaires
Reprographie, doc technique	3100	Ne peut être assurée à l'école
Petit équipement informatique	500	
Missions, voyages, déplacements	19150	Inclus le voyage d'étude 10K€
Bourses étudiantes	3500	Frais liés aux études opérationnelles (déplacements,...)

Maquette par étudiant

Type d'heures	Equivalent HTD	Nombre d'heures	Dont vacataires	Dont titulaires	Préciser les mutualisations*, autres informations, ...
H CM	193,5	129			
H TD	155	155			
H TP	54	80			
autres					
Suivi étudiant	15				
référentiel					

*En cas de mutualisation, préciser le % de participation des étudiants de cette formation par rapport aux autres

Utilisation des salles à la journée : (base de 6 ou 7 h par jour)
Salles ENSA-V sauf éventuellement les cours de droit (à Cergy si impossible à Versailles) et 2 journées mutualisées

Fiche 5 : Locaux

Localisation de la formation

En dehors de l'UCP sauf deux journées mutualisées

Si la formation est localisée hors site UCP, préciser le lieu et les modalités d'occupation (convention, location...)

ENSA-V principalement

Pour une formation sur un site UCP, faut-il prévoir des aménagements et équipements spécifiques pour la (les) salle(s) ?

Si oui, compléter le tableau ci-dessous de la manière la plus précise possible.

Salle	Aménagements spécifiques (travaux...)	Équipement informatique	Équipement vidéo	Mobilier	Autre

Réponse du pôle Infra :

	Chiffrage du pôle Infra	Réponse pôle Infra sur la faisabilité	Date estimée pour la réalisation
Aménagements spécifiques (travaux...)			
Équipement informatique			
Équipement vidéo			
Mobilier			
Autre			

